

## La Métropole de Lyon investit pour le tourisme fluvial

A l'occasion du Conseil métropolitain du lundi 12 décembre, les élus communautaires ont adopté, à l'unanimité, une délibération adoptant **une charte de partenariat avec Voies Navigables de France (VNF) pour la période 2016-2021**.

Cette charte porte sur un montant total d'investissement de **5,1M €**, notamment pour la réalisation des appontements destinés à accueillir les bateaux de croisière sur le Rhône et la Saône ainsi que les conditions d'exploitation des aménagements à venir.

Ce protocole d'accord vise aussi à améliorer la qualité des façades fluviales de la Métropole de Lyon et permettra de définir une politique d'accueil des bateaux stationnaires.

**La dimension fluviale est un élément fort de la politique touristique de l'agglomération.** En 2016, 26 paquebots naviguent sur le bassin Rhône-Saône. Avec les nouvelles haltes prévues, la Métropole de Lyon pourra en accueillir une trentaine en 2020. Les croisières locales et le transport de passagers seront également développés et favorisés pour répondre aux attentes des habitants comme des touristes. Aujourd'hui, cela représente près de 400 000 passagers par an.

**Pour Roland Bernard**, Conseiller délégué au Fleuve : « *Cette charte est à la naissance de la reconquête du fleuve et de ses aménagements, pour nos concitoyens de la Métropole : élément majeur de l'attractivité et de la promotion de nos territoires* »

Outre la restauration de la façade fluviale, cette charte permet de poursuivre la politique partenariale menée depuis 1997 par le biais d'une charte pluriannuelle entre VNF et le Grand Lyon avec un certain nombre d'objectifs :

- Poursuivre le projet des Rives de Saône (Terrasses de la Presqu'île) et nouvelles actions sur la Saône (port de l'Occident, abords de l'écluse de Rochetaillée...)
- Poursuivre le projet Lyon Confluence et l'achèvement des Docks de Lyon
- Poursuivre les projets sur le Rhône amont à Miribel Jonage
- Favoriser l'intégration du fleuve et de l'usage du transport fluvial dans le développement et l'aménagement de la Vallée de la chimie.

Sur ce plan global d'investissement de 5,1M €, VNF engage 4,2M €, la Métropole, 900 000 €.

- Grâce à cet engagement des deux partenaires, VNF et la Métropole de Lyon entendent :
- Conforter la réappropriation du Rhône et de la Saône par ses habitants
- Structurer et ancrer le tourisme fluvial dans le développement de l'offre touristique métropolitaine
- Mettre les voies navigables au service du système de transport métropolitain et de son économie
- Contribuer à la protection de l'environnement, des ressources en eau et à l'adaptation au changement climatique

Sur l'ensemble du mandat, la Métropole de Lyon investira 4M € sur le domaine fluvial.

Service Presse Métropole de Lyon :  
Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)  
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94  
[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

**GRANDLYON**  
la métropole